

Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2020

Saint-Cloud, le 31 mars 2021 – Elis annonce avoir déposé son document d'enregistrement universel 2020 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), le 30 mars 2021 sous le numéro D.21-0228.

Le document d'enregistrement universel 2020 comprend :

- le rapport financier annuel, constitué des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise ;
- les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes ;
- les informations requises au titre du descriptif du programme de rachat d'actions.

Le document d'enregistrement universel 2020 est tenu gratuitement à la disposition du public dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur et peut être consulté ou téléchargé sur le site internet de Elis :

<https://fr.elis.com/fr/groupe/relations-investisseurs/information-reglementee>

Le document d'enregistrement universel est également disponible sur le site de l'AMF :

www.amf-france.org

Contacts

Nicolas Buron

Directeur des Relations Investisseurs - Tél : + 33 (0)1 75 49 98 30 - nicolas.buron@elis.com